

Un transporteur a t-il le droit de noter mon n° de cni ?

Par **linaladouce**, le **09/07/2013** à **11:02**

Bonjour,

Fedex viens de me livrer un colis.

Le transporteur m'a demandé ma CNI pour vérification que je lui ai volontiers montré, puis il l'a pris et à noté mon numéro de CNI sur le bon de transport.

J'ai refusé qu'il le note.

Il à refusé de me donner le colis puisque je n'acceptai pas.

J'ai appelé Fedex qui me dit que c'est leur façon de procéder (bien que ce ne soit nul par indiqué sur le bordereau de livraison).

Y est seulement noté qu'il doit contrôler le nom de la personne puis sa signature.

Fedex a t'il le droit d'exiger cela ?

Y a t-il un texte de loi concernant ceci ? Merci

Cordialement

Par **bulle**, le **09/07/2013** à **12:19**

Bonjour,

Tout d'abord, nous sommes un forum pour étudiants en droit. De ce fait, nous ne sommes pas habilités à donner des conseils juridiques. Les réponses données n'engagent en rien.

Avez vous regardé les conditions générales de vente du transporteur.

Je pense que le numéro ne sert qu'au cas où le colis sera livré à la mauvaise personne.

Par **linaladouce**, le **09/07/2013** à **13:51**

Bonjour et merci pour toutes ces précisions.

J'ai en effet regardé sur leurs conditions générales mais n'ai rien trouvé en ce qui concerne le destinataire, contrairement à l'expéditeur

J'ai sans doute mal posé ma question.

Ma demande est : y a t'il des textes de loi concernant la protection de la cni pour éviter l'utilisation frauduleuse de celle ci à partir de son numéro ?

Même ainsi, je ne suis pas sûre d'avoir posé la question comme il faut.